



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Création d'une liaison cyclable boulevard des Industries à Longvic - Demande de subvention

Plusieurs documents métropolitains de planification prônent le développement du vélo sur le territoire :

- le Projet Métropolitain 2022-2030, en particulier son axe 1. « La transition climatique et la cohésion territoriale » et son objectif « Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable »,
- le Schéma Directeur Cyclable 2023-2030,
- le Plan Climat Biodiversité 2024-2030, en particulier son objectif n°1 « Contribuer à une diminution progressive de la place de la voiture dans le quotidien des habitants » et sa fiche-action n°1 « Développement des mobilités actives et favoriser l'apaisement de l'espace public ».

En cohérence avec ces différents documents, la création d'une liaison cyclable structurante boulevard des Industries à Longvic est programmée en 2026.

Cet axe permettra d'améliorer la desserte des zones d'activités de Beauregard et Oscara dans la continuité des itinéraires cyclables déjà existants route de Dijon et rue de Romelet à Longvic. Ce projet s'inscrit à la suite de l'aménagement de la rue de l'Ingénieur Georges Stephenson, dont la réalisation a eu lieu au printemps 2026.

Les travaux débuteront au cours du dernier trimestre 2026 et se poursuivront en 2027. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 000 000 € HT.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces opérations, notamment auprès de l'Europe, au titre de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du FEDER FSE+ de Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, auprès de l'État, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du volet territorial du Contrat Territoires en Action (CTEA) du SCOT du Dijonnais, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de création d'une liaison cyclable structurante boulevard des Industries à Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

